

Séance plénière du 14 octobre 2013

<p>RAPPORT CIT'LYCÉES : COLLABORATION ET INITIATIVES ENTRE TERRITOIRES ET LYCÉES</p>

Le Conseil économique, social et environnemental régional,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 4131-2, L 4134-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2001-731 du 31 juillet 2001, modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques et sociaux régionaux ;

Vu l'avis de la 4^{ème} commission ;

Vu l'avis du bureau ;

Monsieur Daniel HERLEMONT, rapporteur entendu ;

DÉLIBÈRE

Le CESER approuve la finalité générale de l'action CIT Lycées à savoir « le développement des solidarités entre les générations et les territoires », « l'ouverture du lycée vers le territoire et celle du territoire au lycée », ce dispositif s'inscrivant parfaitement dans le cadre du SRADDT et du CPRDFP.

Mais la démarche retenue est difficile à cerner à cause du vocabulaire utilisé (ex : page 3, « la lecture phénoménologique de la problématique lycée/territoire »), des schémas à entrées plus que multiples, des nombreuses répétitions et redondances. Le rapport aurait gagné à être plus synthétique en rappelant clairement que l'élaboration se déroulait en 3 étapes : repérage des acteurs et des problématiques locales, émergence des projets, identification des projets retenus.

Beaucoup de temps a été perdu dans l'initialisation des projets entre la 1^{ère} réunion, tenue en décembre 2012, et aujourd'hui, puisque, pour l'exemple, la 3^{ème} étape (projets retenus) ne se déroulera au lycée de La Châtre que le 16 octobre prochain.

Le CESER se félicite que les réunions préparatoires à l'élaboration aient permis la rencontre d'acteurs variés : acteurs territoriaux et régionaux, représentants d'associations diverses, acteurs de prévention et d'insertion, parents d'élèves, professeurs, administratifs de l'éducation, lycéens.... Les participants ont généralement accueilli le dispositif avec intérêt.

Cependant, le CESER regrette la faible participation du monde économique, et donc l'insuffisante prise en compte de l'économie réelle et de l'emploi dans l'élaboration et la finalisation des projets. Si la préoccupation de l'orientation et du développement des filières se retrouve dans les trois territoires, il n'existe que deux projets structurés autour de l'économie sur la vingtaine qui apparaissent avoir émergé, avec un forum de l'ESS à Orléans La Source, et des sorties de découverte de l'économie locale à La Châtre. Rappelons que la formation initiale dispensée par les lycées s'inscrit dans un processus éducatif devant déboucher sur l'emploi.

Par ailleurs, et plus généralement, la place des différents acteurs au sein du dispositif n'est pas toujours très lisible.

La mise en œuvre des projets retenus soulève certaines interrogations ou entraîne de nouvelles contraintes :

- 1) L'ouverture élargie des lycées (qui n'est pas nouvelle) suppose une présence renforcée des personnels administratifs et techniques, la signature de nouvelles conventions de mise à disposition des locaux et du matériel, après accord du Conseil d'administration. Et donc, une responsabilité plus exposée du proviseur, seul responsable de la sécurité dans l'établissement.
- 2) Un protocole de référence dans lequel les projets retenus seront clairement développés sera mis en place, avec intégration des actions dans le projet d'établissement, ce qui constitue une difficulté supplémentaire dans l'élaboration de ce dernier.
- 3) Le rapport prévoit une gouvernance territoriale régie par convention. Comment se fera l'articulation et l'identification des acteurs entre gouvernance régionale et gouvernance au niveau de chaque territoire ? Qui assurera ces gouvernances ? Quelle participation pourrait apporter le CESER ?
- 4) Le financement des projets retenus n'est jamais abordé dans le rapport. Il est évoqué dans les Orientations budgétaires 2014 présentées à cette même plénière, un volume de l'ordre de 50 000 € en fonctionnement et 25 000 € en investissement a été avancé, sommes qui pourraient provenir de redéploiements budgétaires de politiques existantes (ex : « ID en campagne »). Peut-il y avoir d'autres sources de financement que celle de la Région ? Il faudra ici se méfier d'un risque de saupoudrage des moyens financiers, avec perte d'efficacité, si trop de projets étaient retenus dans chaque établissement, compte tenu du peu de moyens engagés.
- 5) Le rapport mentionne une généralisation du dispositif. Or, il est indispensable de procéder à une évaluation des résultats de cette première expérimentation avant de la poursuivre. De plus, que deviendra la notion de volontariat dans une optique de systématisation ? Enfin, à ce stade de l'analyse, le CESER se demande si les lycées privés participeront au dispositif.

En conclusion, le CESER fait deux préconisations :

- 1) Si nous voulons que l'action réussisse et contribue à un véritable développement des territoires concernés, il faudrait d'abord laisser l'initiative au lycée de façon globale, avec ses diverses composantes (lycéens, parents d'élèves, enseignants, administratifs et agents). Pour être localement créatif, il faut, si possible, éviter un carcan trop prégnant Région-Rectorat, et retenir des propositions qui viennent d'abord du terrain.
- 2) Enfin, la généralisation sur d'autres territoires devra rester limitée tant qu'un bilan d'étape des projets retenus à Blois, Orléans La Source, et La Châtre n'aura pas été réalisé, ce qui aurait pu faire partie des objectifs du présent rapport.

Vote :

Pour : 78

Contre : 0

Abstentions : 10

Avis adopté à la majorité.



Xavier BEULIN

